



Fédération Française de Boxe
Commission Nationale de Boxe Féminine



REGLEMENT



Minimes 2

Cadettes

Juniors

Lieu de la compétition : Bourgoin-Jallieu

Club Organisateur : Ring Berjallien



SOMMAIRE

PRESENTATION	page 3
LE CALENDRIER	page 3
LE DÉROULEMENT	page 3
LA PARTICIPATION FINANCIERE DES CLUBS	page 5
LES RÈGLES SPORTIVES	page 6
ANNEXE	page 9

PRESENTATION

Le *Miss Boxing Event 2* est la première étape du parcours de formation de nos jeunes compétitrices. C'est un regroupement de 2 jours dédié aux Minimes 2, Cadettes, Juniors, durant lesquels les combats se dérouleront à huis-clos.

Les objectifs :

- Permettre aux **débutantes** (de 0 à 5 combats) de démarrer leur saison dès le mois de Décembre et de se préparer pour le **Ladies Boxing Tour** de la même saison, et/ou d'atteindre le niveau requis pour le Critérium National Amateur et le Championnat de France de la saison.

Le nombre de places étant limitées les débutantes (de 0 à 5 combats) seront prioritaires pour les sélections.

LE CALENDRIER ET PROGRAMME

Le *Miss Boxing Event 2*, se déroulera les 16 et 17 Décembre 2017.

PROGRAMMES :

Le 16 Décembre 2017

- Pesée et visite médicale de 8h à 9h
- Réunion technique de 9h à 9h30, **présence des entraîneurs obligatoires**
- Les combats se dérouleront de 14h à 22h (Les minimes 2 boxeront l'après-midi)

Le Dimanche 17 Décembre 2017 :

- Pesée et visite médicale de 8h à 9h
- Les combats se dérouleront de 10h à 16h

LE DÉROULEMENT

1°) Les engagements individuels sur le *Miss Boxing Event 2*

Les bulletins d'engagement sont à retirer à la FFB, ou à télécharger sur le site FFB ou directement envoyés par mail : sevgosselin@gmail.com, sur demande.

Chaque bulletin individuel doit être signé par le tuteur légal de la boxeuse concernée ainsi que par son président de club. Un chèque de 100€, à l'ordre de la FFB, **émanant du club** auquel est licenciée la boxeuse doit être joint au dossier.

Si la boxeuse n'a pas déclaré de forfait sur le *Miss Boxing Event* ce chèque sera détruit le 1^{er} janvier 2018, ou pourra être utilisé comme chèque de caution si elle s'engage sur le **Ladies Boxing Tour**.

Retour des dossiers d'engagement

Les dossiers d'engagement au *Miss Boxing Event 2* doivent être envoyés par voie postale à la FFB **AVANT le 28 Novembre 2017 à 12h00.**

Fédération Française de Boxe
Miss Boxing Event 2
Tour Essor
14 rue Scandicci
93508 Pantin Cedex

1°) Les conditions d'inscription

Les boxeuses doivent être titulaires d'une licence amateur Minime 2, cadette ou junior, lors de l'envoi du bulletin d'engagement. Le *Miss Boxing Event 2* s'adresse en particulier aux boxeuses débutantes il n'y a donc aucune exigence de palmarès.

2°) La sélection des boxeuses

Les boxeuses sont sélectionnées par la Commission Nationale de Boxe Féminine selon les critères définis ci-dessous :

La date de réception des engagements, et possibilités d'opposition selon les catégories d'âges, de poids et niveau d'expérience de chacune. Les participantes devront s'engager dans **une catégorie de poids** de leur choix et l'inscrire sur le bulletin d'engagement, et indiquer **leur poids réel**. Si une boxeuse ne peut être retenue dans sa catégorie de poids faute de participante, la CNBF pourra lui proposer : soit un changement de catégorie, soit des combats à son poids réel (Cf code sportif amateur en vigueur, avant le 5 Décembre 2017). Les boxeuses doivent répondre aux limites des catégories de poids officielles, ou au poids réel qu'elles ont indiqué sur leur bulletin d'engagement, aucune tolérance de poids n'est admise quelle que soit l'heure de la pesée.

3°) Le déroulement de la compétition

Organisation des combats :

Les participantes seront réparties par catégorie de poids. Pour assurer l'équilibre des oppositions et une progression optimale de la pratique en compétition, les groupes sont constitués en fonction de l'âge et du niveau d'expérience de chacune, en respect du code sportif amateur en vigueur.

- **Catégorie Novice de 0 à 5 combats au 28 Novembre 2017. (catégorie prioritaire sur le *Miss Boxing Event*)**
- Catégorie Espoir de 6 à 10 combats au 28 Novembre 2017.
- Catégorie Elite plus de 10 combats au 28 Novembre 2017.

Les boxeuses ayant 6 combats à leur palmarès au 28 Novembre 2017, avec une majorité de défaites pourront être intégrées dans les novices, après décision de la CNBF.

LA PARTICIPATION FINANCIERE DES CLUBS

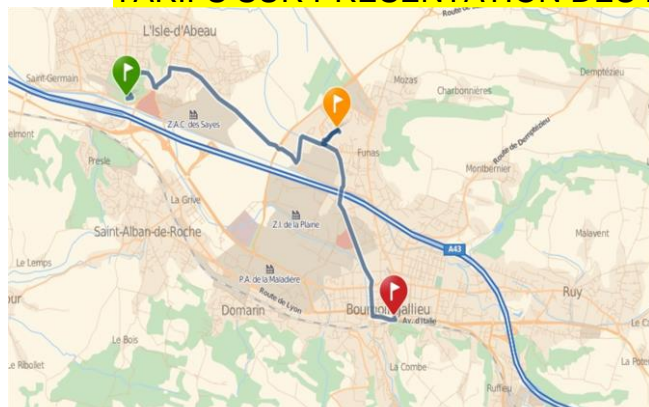
Les clubs qui inscrivent des boxeuses au *Miss Boxing Event 2* doivent prévoir un budget couvrant la totalité de leurs frais de déplacement et de séjour leur permettant de participer à cette compétition.

La liste des hébergements suivant sont des partenaires du *Miss Boxing Event 2*.

HEBERGEMENTS LES PLUS PROCHES :

Les réservations et le paiement de l'hébergement sont à la charge des participants

TARIFS SUR PRESENTATION DES LICENCES ET CONVOCATIONS



HOTEL CAMPANILE – 5 km DU LIEU DE COMPETITION

25 RUE DU CREUZAT - 38080 L'ISLE D ABEAU - 04.74.27.01.22

TARIFS : Chambre 42€ / Petit déjeuner 9.50

HOTEL KYRIAD – 4 km DU LIEU DE COMPETITION

15, RUE EDOUARD BRANLY

38300 BOURGOIN-JALLIEU - 04 74 19 09 10

TARIFS : Chambre 42€ / Petit déjeuner 9.50

HOTEL MISTER BED - 3 km DU LIEU DE COMPETITION

21 Avenues du Creusat – 38300 BOURGOIN JAILLEU - 04.74.28.38.00

TARIFS :

*Chambre double avec petit déjeuner 56€ (28€ PAR PERSONNE)

*Chambre simple avec petit déjeuner 1 GRAND LIT 48€

*Chambre triple avec petit déjeuner 58€ (28€+15€+15€)

LES RÈGLES SPORTIVES DU *Miss Boxing Event 2*

Sur le lieu de compétition, **LE REPRESENTANT OFFICIEL DE LA FEDERATION EST LE SUPERVISEUR FEDERAL**. Il peut prendre toutes décisions nécessaires au bon déroulement des combats.

Le code sportif de la boxe amateur en vigueur au 1^{er} septembre 2017 s'applique en totalité au *Miss Boxing Event 2*.

Les points qui suivent sont spécifiques à la compétition ou constituent un rappel de certaines règles importantes du code sportif.

Règle 1-Interdictions de combats :

- Deux sœurs inscrites dans la même catégorie de poids.
- Pour toutes les catégories d'âge : une boxeuse ayant moins de 5 combats ne peut rencontrer une adversaire ayant effectué 10 combats ou plus.
- Pour toutes les catégories d'âge : une boxeuse ayant moins de 10 combats ne peut rencontrer une adversaire ayant effectué 40 combats ou plus.
- Les boxeuses de catégories d'âge différentes excédant un écart de 2 ans à partir de la date de naissance de chacune.

EXCEPTION

- Une boxeuse minime 2^e année ne peut rencontrer qu'une adversaire de sa catégorie d'âge ou une cadette première année.
- Une boxeuse cadette ne peut pas rencontrer une boxeuse junior ayant effectué 10 combats ou plus.
- Une boxeuse junior deuxième année peut rencontrer une boxeuse senior quelle que soit la différence d'âge.

Règle 2 - Les pesées et les visites médicales

Les boxeuses doivent répondre aux limites des catégories de poids officielles, ou à leur poids réel qu'elles ont indiqué sur leur bulletin d'engagement, aucune tolérance de poids n'est admise quelle que soit l'heure de la pesée. Les pesées officielles et les visites médicales s'effectuent entre 8h et 9H.

La pesée se fera obligatoirement en tenue de compétition.

CATÉGORIES DE POIDS MINIMES 2	
Appellation des catégories	Limites des catégories
39 kg	de 36 à 39 kg inclus
42 kg	+ de 39 à 42 kg inclus
45 kg	de 42 à 45 kg inclus
48 kg	+ de 45 à 48 kg inclus
51 kg	+ de 48 à 51 kg inclus
54 kg	+ de 51 à 54 kg inclus
57 kg	+ de 54 à 57 kg inclus
60 kg	+ de 57 à 60 kg inclus
63 kg	+ de 60 à 63 kg inclus
66 kg	+ de 63 à 66 kg inclus
69 kg	+ de 66 à 69 kg inclus
72 kg	+ de 69 à 72 kg inclus
+72 kg	+ de 72 kg

CATÉGORIES DE POIDS CADETTES	
Appellation des catégories	Limite des catégories
44 kg	de 42 à 44 kg inclus
46 kg	+ de 44 à 46 kg inclus
48 kg	+ de 46 à 48 kg inclus
50 kg	+ de 48 à 50 kg inclus
52 kg	+ de 50 à 52 kg inclus
54 kg	+ de 52 à 54 kg inclus
57 kg	+ de 54 à 57 kg inclus
60 kg	+ de 57 à 60 kg inclus
63 kg	+ de 60 à 63 kg inclus
66 kg	+ de 63 à 66 kg inclus
70 kg	+ de 66 à 70 kg inclus
75 kg	+ de 70 à 75 kg inclus
80 kg	+ de 75 à 80 kg inclus
+80 kg	+ de 80 kg

CATÉGORIES DE POIDS JUNIORS SENIORS	
Appellation des catégories	Limites des catégories
48 kg	de 45 à 48 kg inclus
51 kg	+ de 48 à 51 kg inclus
54 kg	+ de 51 à 54 kg inclus
57 kg	+ de 54 à 57 kg inclus
60 kg	+ de 57 à 60 kg inclus
64 kg	+ de 60 à 64 kg inclus
69 kg	+ de 64 à 69 kg inclus
75 kg	+ de 69 à 75 kg inclus
81 kg	+ de 75 à 81 kg inclus
+81 kg	+ de 81 kg

Règle 4 - Les horaires de compétition

Les horaires de chaque programme sont arrêtés par la FFB. Sur place, l'ordre des combats ne peut être modifié que par le superviseur fédéral en cas de nécessité. Les combats des Minimes 2, Cadettes et Juniors ne peuvent se dérouler après 22h et aucun combat ne peut se dérouler après minuit.

Règle 5 - La durée des combats

Durée des combats pour les FEMMES en fonction de la catégorie d'âge et du nombre de combats réalisés				
Catégories d'âge / Nombre combats	MINIMES 2 ^e année	CADETTES	JUNIORS	SENIORS
	du 1 ^{er} au 5 ^e combat	3 x 1min 30	3 x 2min	3 x 2min
du 6 ^e au 9 ^e combat	3 x 1 min 30	3 x 2min	3 x 2min ou 3 x 3 min	3 x 2min ou 3 x 3min
10 combats et plus	3 x 1 min 30	3 x 2min	3 x 3min	3 x 3min

Règle 6 - Le jugement des combats

Les combats sont jugés sur une base de 10 points, appelé également :

« Ten points must-system »

Les combats doivent être jugés :

-avec des bulletins manuels (papier)

Chaque juge doit juger indépendamment les mérites des 2 boxeuses. Le système de jugement est basé sur les critères suivants :

- 1 – Le nombre de coups de qualité sur la cible
- 2 – La domination dans le combat par supériorité technico/tactique
- 3 – La compétitivité (être actif durant toute la durée du combat – engagement)

Les juges doivent appliquer les barèmes suivants pour noter un round :

10 – 9 : domination légère dans le round

10 – 8 : domination claire dans le round

10 – 7 : domination totale dans le round

Règle 7 - Le matériel individuel et la tenue

La tenue des boxeuses doit être conforme au code sportif de la FFB, en particulier :

- Des gants de 10 onces pour toutes les catégories de poids.
- Les bandages sont obligatoires : minimum 2,5mètres n'excédant pas 4 m de long et 5,7 cm de large. Aucun autre type de bandage n'est autorisé. Les bandages sont systématiquement vérifiés avant et en fin de combat et en cas de bandages non réglementaires, l'arbitre peut disqualifier la boxeuse. Les bandages peuvent être croisés et passés entre les doigts.
- Les casques personnels doivent obligatoirement être de la couleur du coin affecté à la boxeuse. Ils doivent être agréés par le Chef du jury de la compétition (mentonnière et protège-pommettes interdits). Les débardeurs (maillots sans manches) sont rentrés dans le short (ceinture du short visible).
- Le short ne doit pas descendre au-dessous des genoux.
- La jupe-short est autorisée.

Règle 8 - La tenue des entraîneurs

Pour accéder au coin du ring, les entraîneurs doivent obligatoirement porter autour du cou le badge officiel des entraîneurs, et porter une tenue sportive. Ils doivent être licenciés à la FFB pour la saison en cours et être diplômés au minimum du Prévôt Fédéral.

Règle 9 - Les forfaits et les sanctions

Les forfaits doivent être déclarés par écrit (courrier, fax ou e-mail), dans les plus brefs délais, ceci afin de permettre de sélectionner une remplaçante ou de ne pas faire déplacer l'adversaire inutilement.

En cas de forfait d'une boxeuse :

Une remplaçante est sélectionnée par la CNBF, cette dernière prendra la place de la boxeuse forfait.

NB : Seules les boxeuses participant à des compétitions ou stages des Collectifs France pourront à tout moment retirer leur engagement sur une étape après accord du DTN selon le calendrier sportif.

En cas de forfait survenant à moins de 14 jours de la date du Miss Boxing Event 2 (16 décembre 2017), à la pénalité financière de 100€, et les 28 jours d'interdiction de compétition, pourra s'ajouter l'impossibilité de s'inscrire au Ladies Boxing Tour 2017. (Sauf après blessure ou inaptitude constatée par le médecin lors d'une compétition et portée sur le procès-verbal).

La CNBF se réserve le droit de statuer sur tous les cas de forfait.

Les Présidents des comités régionaux sont chargés de faire appliquer cette mesure.

ANNEXE

Les catégories d'âge pour la saison 2017 - 2018 (Femmes)			
Catégories d'âge	MINIMES 2	CADETS	JUNIORS
Années de naissance	2004 (M2)	2003 (C1) 2002 (C2)	2001 (J1) 2000 (J2)

Fédération Française de Boxe
Tour Essor
14, rue Scandicci
93508 PANTIN
06 22 03 30 65 (tel.)
01 49 42 28 79 (fax)

www.ffboxe.asso.fr - Courriel secrétariat CNBF: laetitia.paemelaere@gmail.com

